Rapport de l'observation de monsieur la Caze [illegible]
sur l'extirpation d'une varice à la plante du pied
par le moyen de la ligature

n.° 124.

On se rappelle sans doute que la personne attaquée de la maladie qui fait le sujet de cette observation est Monsieur le Duc de Polignac : dès l'âge de 7 ans il avait, dit on plusieurs varices à la plante du pied et on rapporte qu'à 16 ans on mit en usage tout ce qu'on crut propre à combattre cette indisposition ; ce ne serait donc que 9 ans après l'apparition de ces varices qu'on aurait administré des remèdes ; ce qui doit faire présumer que c'est à cette époque qu'elles ont produit des accidens qui ayant fixé l'attention de ceux qui le surveillaient et qui les ayant determiné à demander du secours contre cette maladie : quoiqu'il en soit, les tumeurs variqueuses malgré les remèdes employés alors, et dont on laisse ignorer la nature, ainsi que la cause qui avait pu les produire, les tumeurs continuerent de grossir, et du centre de celles de la partie moyenne de la plante du pied, il s'en éleva une en 8 années, qui surpassa de beaucoup, la hauteur des autres.

On consulta de nouveau les gens de l'art, dont les moyens prescrits ~~et administrés~~ furent encore administrés sans succés ; non seulement la tumeur du milieu continua d'augmenter de volume, mais il en survint encore d'autres, dans differens endroits de la plante du pied : les progrés de la tumeur moyenne furent tels en 13 ans (M. le Duc en ayant 37) qu'elle acquit deux pouces dix lignes de longueur, un pouce neuf lignes de largeur à sa base et deux pouces cinq lignes à son sommet ; cette varice qui n'adhérait au pied que par sa base, était devenue si douloureuse depuis 18 mois, que M. le Duc ne marchait qu'avec difficulté ; c'est à cette derniere époque que plusieurs membres de cette academie ont été consultés : la pluralité des avis ayant été pour qu'on fit la ligature de cette tumeur, elle fut pratiquée par M. La Caze en présence de MM. Coustenau et Ferrand. on ne rapporte par quel procedé, ni les phenomenes qui l'ont accompagnés et suiv

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

ARC 42
n° 152

et suivis, on marque seulement que la tumeur a été totallement separée le 22e jour que la cicatrice a été parfaite en peu de tems, que les autres varices sont presque entièrement dissipées, depuis la chute de celle qui a été liée, enfin qu'on n'a point négligé les moyens capables de rendre la guérison parfaite: quels sont ces moyens? C'est encore ce qu'on laisse à deviner!

Des tumeurs variqueuses à la plante du pied et qui ont commencé à paraitre chez un ~~enfant~~ jeune homme de 7 ans, sont une affection dont aucun auteur n'a fait mention jusqu'à ce jour, ainsi l'observation de M. la caze, considerée sous ce point de vue auroit l'avantage de nous faire connaitre une nouvelle espece de varice, quant au siége; c'est vraisemblablement le but qu'il s'est proposé et l'academie ne peut qu'y applaudir: mais ces tumeurs étaient-elles reellement des varices? N'étaient ce pas plutot des tumeurs fongueuses, tumeurs formées par l'infiltration, l'épanchement du sang veineux dans le tissu cellulaire, maladie assés bien decrite par Ruisch ‡ cette tumeur ~~dit il~~, a t'il dit, est ordinairement molle comme si elle était humorale en grande partie, on la rencontre le plus souvent ~~aux~~ extrémités, particulierement à la jambe &c. Daniel Sennert fait aussi mention de ces especes de tumeurs dans une lettre ~~qu'il~~ adressée à fabrice d'Hilden et qui est inserée dans la 2e centurie obs. 35; en un mot cette affection des veines peut être comparée à l'anevrisme faux, soit circonscrit ou diffus: ~~la tumeur~~ il y a trois ans que nous avons eu occasion de voir à notre Hospice une tumeur de ~~cette~~ nature, elle était située à l'epaule &c &c.

‡ obs. 81

le Doute que je forme sur les caractères assignés par M. la caze, à la maladie qui fait le sujet de son observation, est fondé 1º sur les connoissances acquises sur cette maladie ~~2º~~ sur les faits que j'ai observé dans l'examen de la tumeur, que j'ai fait avec toute l'attention dont je puis être capable.

on sait que de toutes les veines du corps humain celles des extrémités inferieures et parti-culierement celles de la jambe sont le plus souvent affectées de dilatations contre nature mais je le répete personne n'a encore observé celle des veines de la plante du pied: on n'ignore point aussi ~~on sait~~ egalement que si tout ~~est~~ ce qui est capable de s'opposer au libre cours du sang dans ses vaisseaux, comme la compression des principaux troncs veineux, la trop grande debilité des solides, peut produire cet accident, tout ce qui pourra aussi retablir le solides, exercer une légère pression sur ces parties sera utile soit pour prevenir, s'opposer aux progrés et même guerir cette maladie: d'après ces principes indubitables il est difficile de concevoir que les vein

veines de la plante du pied, comprimées par le poids du corps tant qu'on est debout, et je crois qu'on pourrait ajouter à cette pression celle que produisent les chaussures, puissent se dilater quelque soit la cause qui s'oppose au libre retour du sang: si dans le cas present il eut existé un ~~pareil~~ obstacle capable de procurer la dilatation de ces veines, celles du dos du pied et de la jambe ~~n'~~auraient elles point été aussi affectées? c'est ce qui me parait très probable il ne l'est pas moins qu'elles ne l'ont point ~~été~~ puisqu'~~il n'en est~~ on n'en a pas fait mention dans l'observation. ce qui tend à confirmer ma présomption sur la nature de cette tumeur

les faits observés dans l'examen de cette tumeur m'ont paru ~~la changer en certitude~~ propres à la changer en certitude

Ces faits sont relatifs et à la poche ou Kiste et à la matière qu'il contenait.

Quant au Kiste: ce n'est ni d'après sa densité plus grande que celle des veines ni la plus grande épaisseur de ses parois, que je prononce que ce n'est pas une partie de veine dilatée car ~~dans le cas~~ alors la cavité serait simple et dans le cas il y en a deux, séparées l'une de l'autre par une cloison et ne communiquant ensemble qu'à l'endroit où la ligature a été portée.

Dans l'une et l'autre de ces cavités était contenue une matière assés solide d'un rouge un peu brunatre, cette matière déchirée avait l'apparence fibreuse, ressemblant presque à ces concrétions sanguines des tumeurs anévrismales: j'en ai fait macérer pendant 15 jours dans différens menstrues: dans l'eau simple elle s'est un peu ramollie; dans l'eau marine ammoniacée et le vinaigre elle s'y est ramollie davantage: j'en ai fait bouillir une portion dans l'eau simple pendant plusieurs heures qui a diminué de moitié de son volume et ce qui est resté, n'était qu'un tissu spongieux cette même matière a acquis beaucoup de solidité dans l'alk. fixe: ces expériences prouvent que cette matière était du sang plus du tissu cellulaire et conséquemment que ~~[illegible]~~ la tumeur n'était pas une varice.

Ce que j'ai trouvé dans le milieu du caillot de la petite poche vient non seulement à l'appui de mon opinion, mais peut aussi servir à rendre raison de la formation des différentes tumeurs survenues à la plante du pied de M. le Duc: c'est un silex, un petit caillou très lisse, d'une forme ovale, de deux lignes d'étendue à son grand diamètre et d'une ligne dans son petit: ce caillou ne s'est certainement pas formé dans le caillot; on ne connait pas encore de pareille transmutation du sang: il est donc vraisemblable qu'il s'est introduit dans la plante du pied, qu'en y penetrant il a ouvert quelques veines d'où est resulté la tumeur; ~~[illegible]~~ l'irritation seule que le corps a du produire dans cette partie pouvait aussi y donner lieu. ~~qu'un semblable corps a pu produire dans cette partie a pu donner lieu aux~~

La crainte de l'hémorragie après la section de cette tumeur est probablement, car il faut tout deviner, ce qui a engagé à lui preferer la ligature: on pourrait peut être demander

demander si cette crainte etait fondée? les connoissances et l'expérience de Mrs les consultans ne doivent laisser aucun doute sur cepoint: il seroit a souhaitter que M. laCaze eut fait pour son observation cequ'on a fait pour lamaladie c'est adire quil eut aussi consultés Mrs Lousteneau et ferrand ils auraient supplées aux omissions essentielles et m'auraient epargné beaucoup depeine ~~[illegible]~~!

Le jeudy 18 9bre 1784 L'Héritier